**Projet de loi**

**modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales**

Le projet de loi a pour objet de modifier ponctuellement la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales.

La première modification propose d’étendre la majoration du taux d’aide pour les investissements réalisés par un jeune agriculteur aux investissements relatifs à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles de l’exploitation dont le coût est supérieur à 150.000 euros. Cette majoration est de 15 points de pourcentage.

Une deuxième modification consiste à introduire une limitation du montant des aides pouvant être allouées en faveur de l’activité de distillation. Ainsi, les aides au financement des distilleries ne pourront excéder 200.000 euros par bénéficiaire sur une période de trois années civiles.